

Article 31

Contribution de (nom de l'association ou du Conseil d'avis) :

COCOF + COCOM - Définitif

1. Situation sur le terrain et besoins

Personne ne connaît le nombre de personnes handicapées en Belgique.

C'est la façon la plus efficace de ne rien décider, ce qui est parfaitement inadmissible ! Il est urgent d'avoir une solution.

La principale source de données est la DGPH qui doit être mandatée pour collecter les données sur les populations concernées, par type de handicap et par régions / communautés. Les fonds régionaux (VAPH, AWIPH, PHARE, ...), l'INAMI, le fonds des accidents du travail, etc. devraient contribuer activement à cette recherche.

Il faut avoir le courage de collecter les données statistiques qui permettront de dimensionner les populations ayant besoin d'aides et de développer des politiques en conséquence.

L'ignorance des chiffres atteste la lâcheté des responsables politiques de devoir prendre des décisions pour une population donnée dont le nombre est significatif.

Exemple : le « poids » des PMR (personne à mobilité réduite) estimé – et accepté partout – est de 30 à 35 % de la population en Belgique. Ce sont tous des électeurs potentiels prêts à sanctionner le manque d'attention et de courage du politique.

Contribution de (nom de l'association ou du Conseil d'avis) :

COCOF + COCOM - Définitif

2. Illustrations éventuelles